

## LE PALAIS DE JUSTICE

Vendredi 22 mars et mercredi 27 mars 1996

### Fiche de visite par Claude Darras -

Un palais du gouverneur de Lutèce existait déjà sur cet emplacement de l'Île de la Cité. C'est là qu'en 360 les soldats romains vinrent chercher Julien pour le nommer empereur. Clovis et les Mérovingiens y siégèrent quand ils firent de Paris leur capitale. Si les Carolingiens délaissèrent la ville, les Capétiens firent du Palais leur résidence. Robert le Pieux (970-1031) le fit reconstruire et dédia une chapelle à Saint-Nicolas à la place de l'actuelle Sainte-Chapelle. Louis VI construisit un donjon destiné à protéger le roi et le trésor. Ce donjon fut détruit en 1783. Il fit construire aussi une petite chapelle — qui existe encore — dans l'actuelle Conciergerie. Le boulevard du Palais, dans l'axe des ponts, date de Louis VII (1120-1180).

Saint Louis fit construire la Sainte-Chapelle (1242-1248) mais c'est surtout Philippe le Bel qui donna à l'édifice un plan assez proche de celui que nous connaissons. En 1350, pour remplacer une tour mérovingienne, la célèbre Tour Carrée fut édifée sur laquelle Charles V fit installer la plus ancienne horloge publique en 1370. Elle fut refaite en 1583 par Germain Pilon et, par chance, elle est parvenue intacte jusqu'à nos jours.

Les Tours jumelles et la Tour Bombec, datent du XV<sup>ème</sup> siècle. L'aile qui relie la Tour Carrée aux Tours rondes date du XIX<sup>ème</sup> siècle. Comme beaucoup de monuments, le Palais subit de nombreux incendies aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Ils détruisirent des trésors architecturaux et des archives précieuses. La façade monumentale sur la Cour de Mai fut construite entre 1783 et 1786. La belle grille à trois portails date de cette époque.

La Révolution marqua le Palais de son empreinte historique mais n'en modifia guère les structures.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle fut édifée la monumentale façade sur la Rue de Harlay avec son grand escalier et on aménagea les salles intérieures. Il fallut restaurer les parties abimées après les incendies de 1871. L'aile du Quai des Orfèvres a été construite de 1911 à 1914, pour dégager la vue sur la Sainte-Chapelle et faire un pendant à la partie nord du Palais.

Tel qu'il est aujourd'hui, le Palais de Justice est un mélange de styles, ce qui s'explique par la longue histoire que nous vous avons contée brièvement. On peut aborder ce monument par quatre approches bien différentes :

- le Moyen-Age avec la Sainte-Chapelle et les Tours
- la Révolution avec la Conciergerie
- la Justice où l'on accède par la Cour de Mai
- la Police au Quai des Orfèvres.

\* \* \*

## Compte-rendu par Claude Darras -

### La visite -

Pour des raisons de sécurité, on n'entre pas dans ce palais par le grand portail, mais par une porte étroite où les visiteurs sont filtrés et passent sous un portique détecteur d'armes.

Deux guides sont mis à notre disposition et nous entraînent d'abord dans l'aile nord. Nous nous arrêtons dans la salle des Pas Perdus où nous avons immédiatement conscience que nous ne nous trouvons pas dans un lieu public ordinaire tant nous voyons passer d'avocats en robe noire. La bande d'étoffe qu'ils portent sur l'épaule gauche, l'épitoge, est noire pour les avocats du barreau de Paris et « herminée » pour ceux des barreaux de province.

Notre guide nous conte en quelques mots l'histoire du monument, nous rappelant qu'il est consacré à la Justice depuis Philippe le Bel. Il nous donne des explications sur la disposition des lieux : le premier étage où nous sommes est situé au-dessus de la Conciergerie, qui était l'ancienne prison. Dans la partie Nord sont traitées les affaires « civiles », dans la partie Sud, les affaires « pénales » (crimes et délits).

Nous nous arrêtons quelques instants devant un ensemble de sculptures, oeuvre de Bosio (1768-1845), qui évoque le procès de Louis XVI avec, au centre, dominant le groupe, une statue de Malesherbes, l'un des avocats du roi, et sur la gauche une statue représentant la France sous la forme d'une grande femme assise sur un rocher. Nous l'examinons plus particulièrement parce qu'elle a un côté (postérieur !) inattendu : n'arrivant pas à se faire payer régulièrement, le sculpteur, pour se venger, l'a représentée la robe retroussée par derrière et les fesses à l'air.

Nous pénétrons dans la magnifique Première Chambre du Tribunal de Grande Instance où siégeait anciennement le Parlement. Ce fut dans ce tribunal qu'eut lieu le procès de Marie-Antoinette. La décoration, comme beaucoup d'autres pièces du Palais, a été entièrement refaite au XIXème siècle en respectant au mieux le style des siècles passés. Le Tribunal de Grande Instance juge les affaires civiles impliquant un préjudice d'un montant supérieur à 30 000 F.

Nous entrons ensuite dans la Chambre des Criées, au décor beaucoup plus modeste, où se font les adjudications aux enchères des biens immobiliers. Nous passons aussi devant la Chambre des Référés, où sont traitées des affaires de divorces, de pensions, ... selon une procédure d'urgence.

En suivant la longue galerie dite « des prisonniers », jalonnée de calorifères en fonte chauffant encore actuellement cette partie du monument, nous passons devant les anciens appartements de Saint-Louis qui jouxtent la Cour de Cassation. Celle-ci statue sur les « pourvois » formés à l'encontre de décisions prises par diverses juridictions. Elle ne juge que sur la « forme » et non sur le « fond » des procédures.

Puis, par le vestibule de Harlay (magistrat du XVIème siècle, nous arrivons dans la partie réservée au « pénal » et passons devant la Cour d'Assise. Elle est la seule cour de justice dont les décisions associent des magistrats et un jury. Ses jugements ne peuvent être pourvus en appel, particularité dont on envisage actuellement la remise en cause.

Ensuite, nous entrons dans le tribunal de la Première Chambre de la Cour d'Appel, aux riches décors et somptueuses boiseries. Le plafond est de Léon Bonnat (1833-1922), surtout connu par le portrait qu'il fit de Thiers, tableau que l'on trouve reproduit dans tous les livres d'Histoire de France. Dans cette Chambre, en dehors des périodes d'activités judiciaires, se déroulent des réunions comme ce jour « Les Entretiens de Nanterre » dont nous tentons de perturber le moins possible les discussions en la visitant. C'est aussi dans cette Chambre qu'ont lieu des manifestations diverses. L'auteur de ce compte-rendu en garde un souvenir ému : c'est dans ce lieu solennel qu'il prêta serment pour assumer la charge d'expert judiciaire.

Continuant notre promenade dans quelques-uns des longs couloirs (une quarantaine de kilomètres en tout !) nous pouvons admirer la Sainte Chapelle dont le portail principal se situe curieusement au premier étage, c'est-à-dire au même niveau que les appartements de Saint-Louis. Le rez-de-chaussée de la Chapelle n'était fréquenté que par les soldats, les gardes et les domestiques.

Nous arrivons aux Chambres Correctionnelles, non sans avoir jeté un coup d'oeil sur les fenêtres des locaux de la Police Judiciaire du Quai des Orfèvres... Peut-être pour tenter d'y apercevoir la silhouette du Commissaire Maigret.

Ces tribunaux correctionnels, où sont jugés les délits, sont au nombre de huit sur deux étages. Mais leur numérotation nous laisse perplexes. En effet, nous découvrons des Xème, XIVème, XVIème Chambres, avec des écriteaux tels que : « 28ème Chambre mercredi matin seulement dans les locaux de la 13ème Chambre » (?). Toutes ces Chambres sont ouvertes au public, mais les procès qui s'y déroulent ne sont pas très passionnants : petites affaires plus ou moins minables ou sordides dont les avocats, le plus souvent nommés d'office, ne se livrent guère ni à des « effets de manches », ni à des grandes envolées rhétoriques. D'ailleurs, pratiquement toutes les décisions en correctionnelle se poursuivent en Cour d'Appel, mais cependant pas en Cour de Cassation : cela ne ferait pas sérieux !

Nous achevons la visite en passant, après un dernier couloir, sur l'emplacement d'une ancienne chapelle dont il ne reste que deux chapiteaux dont l'authenticité me semble douteuse. Nous nous retrouvons dehors, dans la cour de la Sainte Chapelle, et sortons du Palais par le grand portail après une visite de près de deux heures. Nous avons beaucoup marché, certes ! mais ce fut l'occasion pour la plupart d'entre nous de découvrir et de mieux comprendre le fonctionnement de cet énorme monument consacré à ce grand service public qu'est la Justice.

\* \* \*

\*